

Enseignement disciplinaire ou EAC ?

Un enseignement artistique ou scientifique ne constitue pas nécessairement un dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC). Dispensé par les enseignants dans le cadre des cours obligatoires, il repose sur une progression liée aux programmes officiels et ne nécessite pas d'intervenants extérieurs. À l'inverse, l'EAC repose sur une approche transdisciplinaire et sur la collaboration entre l'école et des partenaires culturels (artistes, chercheurs, institutions, structures spécialisées). Ce partenariat permet d'ouvrir les élèves à des pratiques, des lieux et des œuvres au-delà du cadre scolaire, enrichissant ainsi leur parcours culturel et favorisant une rencontre active avec l'art, la recherche et la création.

